

Enseignement natation enfants

Pour les enfants nés avant le 1^{er} septembre 2017.
Sur présentation d'un justificatif le jour du test.

**Le créneau est attribué en fonction du niveau de l'enfant,
suite à un test d'évaluation.**

Inscrivez votre enfant pour le **test** qui aura lieu le **samedi 24 septembre**, en téléphonant au 05 63 62 54 00, **le mardi 20 et le mercredi 21 septembre**, de **9h à 12h et de 14h à 17h** (attention places limitées).

Suite au test, les maîtres-nageurs vous indiqueront le jour et l'heure de l'activité de votre enfant.

Les cours débuteront à partir du lundi 26 septembre.

Votre enfant a la possibilité de faire deux séances d'essais du lundi 26 septembre au vendredi 7 octobre (sur le créneau attribué).

Le dossier d'inscription : fiche renseignée, paiement (voir au dos) est à rendre à l'accueil de L'Archipel au plus tard le vendredi 14 octobre.

Au-delà de cette date si le dossier complet avec le règlement n'est pas enregistré, nous considèrerons que vous ne validez pas l'inscription à l'activité.

FICHE D'INSCRIPTION ACTIVITÉS 2022/2023

ENSEIGNEMENT NATATION ENFANTS

(pour les enfants nés avant le 1^{er} septembre 2017)

DATE DE NAISSANCE DE L'ENFANT //

NOM // PRENOM //

ADRESSE //

CODE POSTAL // VILLE //

TELEPHONE // MAIL //

Créneau (déterminé par l'Archipel, après le test du samedi 24 septembre)

JOUR // HEURE //

TARIFS

Normal : 178,80 € + 1 € d'achat de la carte.

Résident sur présentation d'un justificatif de domicile* : 143 € + 1 € d'achat de la carte.

Je paie comptant : espèces, chèque bancaire (non rempli), carte bancaire, chèques vacances.

Je paie par prélèvement automatique tarif normal : 1^{er} paiement comptant de 58,80 € le jour de l'inscription puis prélèvement en novembre (60 €) et décembre (60 €) (pour toute inscription avant le 14 octobre)

Je joins un RIB, compte au nom de _____

Je paie par prélèvement automatique tarif résident : 1^{er} paiement comptant de 43 € le jour de l'inscription puis prélèvement en novembre (50 €) et décembre (50 €) (pour toute inscription avant le 14 octobre)

Je joins un RIB, compte au nom de _____

Chaque séance dure 45 minutes et est encadrée par un maître-nageur sauveteur.

Les activités se déroulent du lundi 26 septembre 2022 au vendredi 30 juin 2023, hors vacances scolaires (zone C), jours fériés, fermeture pour vidange réglementaire, incident technique ou compétition.

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

(*) Ce tarif s'applique aux usagers domiciliés dans **les communes de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet** (liste ci-dessous), sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins d'un an, au nom du responsable légal de l'enfant pratiquant l'activité (facture EDF, eau, téléphone, taxe d'habitation, quittance de loyer...).

Aigefonde, Aussillon, Boissezon, Castres, Caucalières, Labruguière, Lagarrigue, Mazamet, Navès, Noailhac, Payrin-Augmontel, Pont de Larn, Saint-Amans-Soult et Valdurenque.

Il est rappelé aux pratiquants la nécessité de s'assurer que leur état de santé est compatible avec l'activité pratiquée : une visite périodique auprès d'un médecin est la meilleure garantie.

La Communauté d'agglomération décline toute responsabilité en cas d'incompatibilité médicale avec les activités physiques proposées par l'établissement, qu'elles soient encadrées ou libres.

Les créneaux horaires choisis sont fixes et non modifiables. En cas d'absence, aucune possibilité de récupération et de remboursement possible. Chaque personne ne peut procéder qu'à une seule inscription et doit disposer d'un dossier complet.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription.

Signature